PLAN LOCAL d'URBANISME

Document approuvé

THANN

5

3.b. Règlement graphique
Plan de zonage 1/2500

Janvier 2019

1:2 500

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

chemin à conserver

ESPACES BOISES CLASSES

au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à
la liste des emplacements réservés

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.